

I - INTRODUCTION

1 - Le budget de l'exercice 2006 se situait dans une conjoncture internationale et dans un courant d'activité au sein de la Principauté laissant espérer une hausse marquée des recettes. Ce constat avait amené le Gouvernement à se fixer, en matière de dépenses, trois lignes directrices pour l'exercice :

- Permettre un développement économique soutenu et choisi, en favorisant des secteurs porteurs, sources de recettes, en étant compétitif et attractif pour les touristes et les entreprises, et en actualisant la politique sociale ;

- Maintenir un cadre de vie harmonieux en pratiquant une politique volontariste de l'habitat, en fournissant des équipements adaptés et en proposant un environnement plus sûr ;

- Proposer un rayonnement ambitieux et prestigieux du point de vue de la culture, de la jeunesse et des sports, et de la coopération internationale et du développement durable.

2 - Traduites en termes financiers, ces orientations conduisaient à présenter le Budget 2006 au vote du Conseil National (Loi n° 1.307 du 23 décembre 2005, publiée au Journal de Monaco du 30 décembre 2005) avec un montant de recettes de 695.507.600 € pour un montant de dépenses de 829.540.700 €, générant un déficit de 134.033.100 €.

Cet excédent de dépenses est financé par les réserves de l'Etat. En effet, les excédents budgétaires des années antérieures ont permis de constituer un patrimoine retracé dans le Fonds de Réserve Constitutionnel. Les actifs financiers de ce fonds ont eu en 2006 un rendement supérieur au déficit.

Plus précisément, les évolutions suivantes, par rapport au budget primitif 2005, avaient conduit à ce budget :

- une forte hausse des recettes : + 10,8 % ;
- des dépenses de fonctionnement en hausse de 2,7 % ;
- des crédits d'interventions publiques en augmentation de 1,9 % ;
- et des dépenses d'équipement en forte augmentation de 29,6 %.

Dans le courant de l'année 2006, le Gouvernement a présenté une modification de ces montants au vote du Conseil National dans le cadre du budget rectificatif (Loi n° 1.323 du 9 novembre 2006, publiée au Journal de Monaco du 10 novembre 2006). Le budget rectifié a enregistré une nouvelle hausse des prévisions de recettes à 750.445.200 € et a porté le montant maximal de dépenses autorisé à 884.306.500 € avec un accroissement marqué des dépenses d'interventions publiques et d'investissement.

Ces modifications ont conduit à un nouveau déficit prévisionnel de 133.861.300 €, légèrement en baisse.

	Primitif 2006	Rectificatif 2006	Résultat 2006
Recettes	695 507 600 €	750 445 200 €	727 936 016,97 €
Dépenses			
Dépenses de souveraineté	29 442 200 €	31 439 500 €	31 141 998,44 €
Assemblée et Corps Constitués	3 872 800 €	3 927 700 €	3 563 969,75 €
Moyens des services	193 484 900 €	194 793 000 €	187 573 512,74 €
Dépenses communes	109 196 900 €	112 752 400 €	106 417 656,10 €
Services Publics	21 405 100 €	22 635 100 €	21 243 466,90 €
Interventions Publiques	158 985 900 €	178 165 900 €	169 315 501,46 €
Total Dépenses Ordinaires	516 387 800 €	543 713 600 €	519 256 105,39 €
Equipement et Investissement	313 152 900 €	340 592 900 €	269 876 115,56 €
Total des Dépenses	829 540 700 €	884 306 500 €	789 132 220,95 €
Excédent de Dépenses	134 033 100 €	133 861 300 €	61 196 203,98 €

La confrontation de ces prévisions rectifiées à l'exécution du budget 2006, qui va être développée ci-après, démontre une sur-estimation du montant des recettes, qui ont été clôturées à 727.936.017 €, alors que la consommation des crédits s'est limitée à 789.132.221 €. Bien que répartie sur toutes les sections de dépenses, cette sous consommation est, comme à l'accoutumée, plus importante sur les crédits d'équipement et d'investissements qui n'ont pu être utilisés qu'à 79,2 %.

II - EXECUTION DU BUDGET 2006

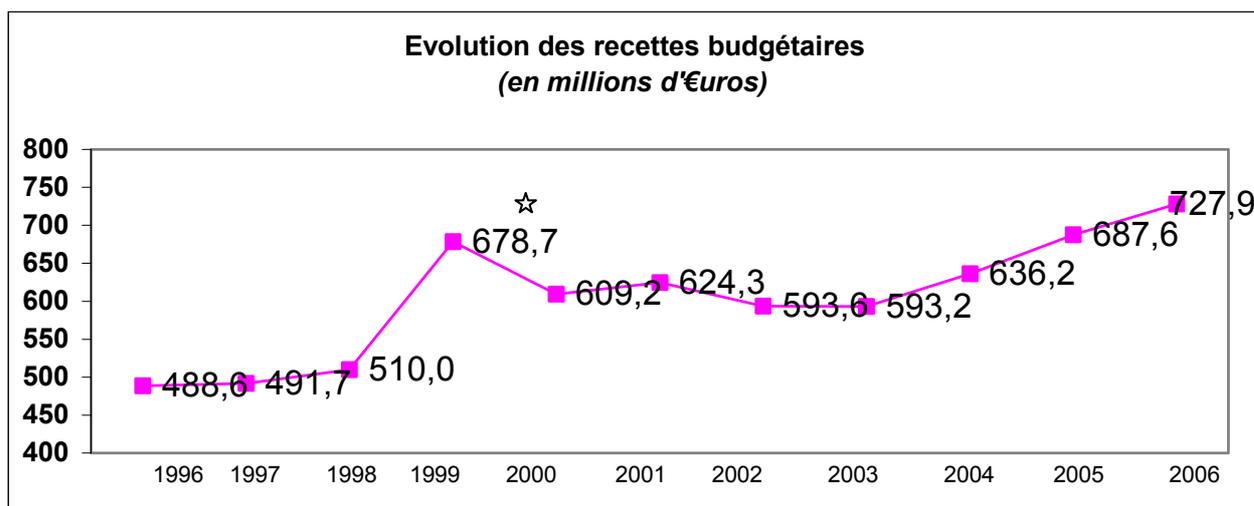
1 – Les recettes

a) Introduction

Les recettes anticipées ont été rectifiées à la hausse en cours d'année. Elles ont toutefois été surévaluées dans la mesure où les recettes enregistrées à la clôture de l'exercice 2006 affichent un taux d'exécution de 97 % par rapport au budget rectifié. Toutefois, il convient de rappeler qu'une inscription de 39 M€ a été réalisée en recettes et en dépenses concernant un échange entre le terrain domanial dit de « La Poterie » et des appartements livrés clés en main rue Malbousquet ; or, cet échange n'a pas été enregistré en 2006. Sans cette inscription, le taux d'exécution des recettes aurait été de 102,3 %.

Les encaissements 2006, qui s'élèvent à 727.936.016,97 €, sont en hausse de 5,9 % par rapport à l'exercice précédent.

Le graphique présenté ci-après retrace l'évolution des recettes budgétaires totales des dix dernières années :



* avec cession partielle du capital de Monaco Télécom.

Après quatre années d'augmentations successives de 1996 à 1999, le recul de 10,2 % enregistré en 2000 et une légère reprise en 2001 (+ 2,5 %), les recettes ont baissé à nouveau en 2002 de 4,9 % ; puis se sont stabilisées en 2003, pour repartir en forte hausse en 2004 (+ 7,2 %), 2005 (+ 8,1%) et 2006 (+ 5,9 %).

b) Examen des différentes sources de recettes

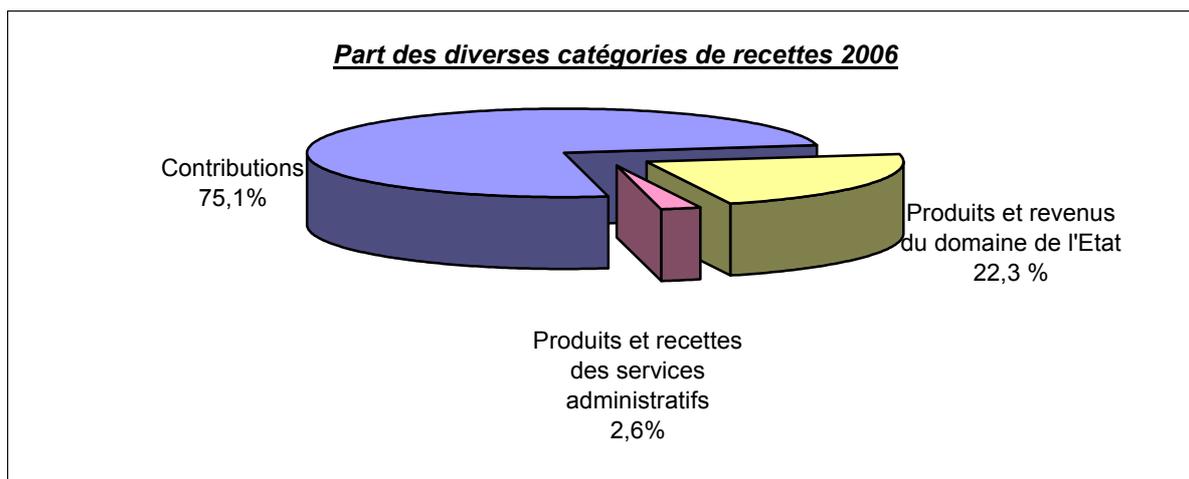
Les encaissements des deux principaux chapitres (les produits et revenus du domaine de l'Etat et les contributions) qui composent les recettes de l'Etat, sont en nette augmentation par rapport à l'exercice précédent. Seuls les produits et recettes des services administratifs affichent une baisse.

Tout d'abord, les revenus du domaine de l'Etat (immobilier locatif, parkings publics, monopoles exploités et concédés par l'Etat, intérêts et revenus du domaine financier) ont été arrêtés à 162,1 M€ contre 157,8 M€ en 2005, soit une hausse de 2,7 %. Ces encaissements affichent un taux d'exécution de seulement 80,5 % par rapport aux prévisions rectificatives en raison de la non-réalisation de l'échange La Poterie/Malbousquet, comme mentionné ci-dessus.

En outre, les recettes des services administratifs diminuent de 24,7% par rapport aux résultats de l'exercice 2005. Arrêtées à 19,4 M€, elles sont inférieures de près de 400.000 € aux prévisions budgétaires, rectifiées à la hausse.

Enfin, les contributions, composées essentiellement des encaissements de T.V.A., représentent 75,1 % des recettes totales de l'Etat et s'élèvent à 546 M€, en hausse de 8,4 % par rapport à l'exercice précédent. Les prévisions ont été judicieusement rectifiées à la hausse, ramenant le taux d'exécution à 103,2 %.

La représentation suivante permet de visualiser la part de chaque source de recettes dans le budget de l'Etat.



1 - Produits et revenus du domaine de l'Etat

Les recettes de ce chapitre s'élèvent à 162,1 M€, en augmentation de 2,7 % par rapport à 2005. Elles représentent 22 % de la recette globale, soit près du quart, en recul d'un point par rapport à l'année dernière (23 %).

Après deux années successives de croissance en 2001 et 2002 et une année de baisse de 5,8 % en 2003, les revenus du « domaine immobilier » étaient repartis à la hausse en 2004. En 2005, ces recettes avaient connu une légère baisse (- 1,2 %), mais repartent à la hausse en 2006 (+ 4,5 %).

Les recettes des monopoles sont en hausse de 5,5 % en raison de l'augmentation conjointe des « monopoles exploités » (+ 5,8 %) et des « monopoles concédés » (+ 5,3 %). Réévaluées à la hausse au budget rectificatif, les estimations affichent un taux d'exécution de 99,8 %.

Cette évolution s'explique notamment par la hausse de l'inscription, au budget général, de la recette correspondant à l'opération comptable de régularisation annuelle du solde créditeur du compte hors budget général (Compte Spécial du Trésor) relatif au monopole concédé de la Société Monégasque des Eaux, ainsi que par l'augmentation des recettes provenant des Postes et Télégraphes.

Quant aux intérêts et revenus du domaine financier, ils enregistrent une baisse de 14,9 % par rapport à l'exercice précédent expliquée essentiellement par l'enregistrement en 2005 de la démonétisation des pièces de monnaies monégasques libellées en Francs pour 3 M€, alors qu'aucun montant n'a été enregistré en 2006. Cette baisse est cependant relativisée par la hausse des revenus des valeurs mobilières détenues par l'Etat (+ 4,4 %) due aux actions de la S.B.M..

2 - Produits et recettes des services administratifs

Arrêtés à 19.375.091,87 €, les produits et recettes des services administratifs connaissent une baisse significative comparativement aux encaissements de l'exercice précédent (- 24,7%).

Cette évolution est due essentiellement à :

- la baisse des recettes de la Direction des Affaires Maritimes due au transfert de l'exploitation à la Société d'Exploitation des Ports de Monaco. Cette Direction des Affaires Maritimes n'est plus gestionnaire de la facturation des droits de stationnement des navires dans les Ports ;

- la diminution des trop-perçus sur subventions, qui enregistrent en 2006, d'une part, des écritures de régularisation assurant la contrepartie des dépenses d'investissement de l'Automobile Club de Monaco pour le Grand Prix de Formule 1 ainsi que des déficits des manifestations annexes (Rallye Automobile), et, d'autre part, le remboursement de trop-perçus par la Maîtrise de la Cathédrale et le Petit Cours Saint Maur ;

- la baisse des recettes du Stade Louis II expliquée principalement par la diminution des revenus issus de la publicité.

Toutefois, certains encaissements de ce chapitre suivent une évolution différente. En effet, les recettes diverses affichent une hausse de 87,7 % en raison de la vente par Monaco Télécom des actions Intelsat et New Skies Satellites classées en « biens de retour ». On note également la hausse de 18,3 % des recettes issues du Service des Titres de Circulation, et la création en 2006 d'un article en remplacement du Compte Spécial du Trésor relatif au carburant de l'héliport.

3 – Contributions

Atteignant plus de 546 M€, le niveau des contributions enregistré en 2006 affiche une nette progression par rapport à celui de l'exercice 2005 (504 M€), soit + 8,4%. Cette évolution favorable avait été anticipée lors de l'élaboration du budget rectificatif, permettant d'obtenir un taux d'exécution de 103,2 %.

Les contributions sont constituées à 69 % par la perception de la T.V.A. (377,2 M€, + 4,6 %), qui est liée au chiffre d'affaires réalisé par les entreprises.

Or, le chiffre d'affaires réalisé par les entreprises de la Principauté affiche une hausse de 18,3 % (12,91 milliards contre 10,91 milliards en 2005, soit + 2 milliards d'euros).

La tendance observée au cours de l'année, qui faisait état d'un affaiblissement relatif des chiffres d'affaires réalisés avec la France et les marchés export et intracommunautaires, se confirme. Les flux avec le marché français affichent une baisse de 3,6 %, correspondant à - 75 M€, de même que les marchés export et intracommunautaire (hors France) qui affichent une diminution 3,5 %, soit - 48 M€. La progression de l'activité est ainsi due à l'évolution favorable du chiffre d'affaires développé par les entreprises dont l'activité est liée au négoce international.

Répartition du Chiffre d'Affaires encaissé par secteur d'activité

	2005	2006	évolution 2006/2005 en %	répartition 2006 en %
Commerce de gros	3 226 335 501 €	4 754 252 764 €	47,36%	36,83%
Banques & autres Fin.	1 678 109 452 €	2 007 878 472 €	19,65%	15,56%
Commerce de détail	946 365 589 €	1 032 536 964 €	9,11%	8,00%
Aux. du Comm et de l'Indus	1 016 285 969 €	866 218 488 €	-14,77%	6,71%
Industrie	875 919 147 €	851 175 177 €	-2,82%	6,59%
Intermédiaires	531 804 947 €	605 823 961 €	13,92%	4,69%
Travaux Publics	567 878 637 €	581 612 574 €	2,42%	4,51%
Spectacle et audiovisuel	424 510 766 €	483 762 772 €	13,96%	3,75%
Immobilier	431 842 793 €	377 563 899 €	-12,57%	2,93%
Hôtellerie	356 913 168 €	434 949 579 €	21,86%	3,37%
Postes et Télécom	344 124 327 €	381 708 109 €	10,92%	2,96%
Transports	308 229 673 €	300 877 918 €	-2,39%	2,33%
Divers	156 103 692 €	183 554 048 €	17,58%	1,42%
Electricité et Gaz	43 761 083 €	46 126 677 €	5,41%	0,36%
	10 908 184 744 €	12 908 041 402 €	18,33%	100,00%

La hausse de l'activité ne profite pas à l'ensemble des secteurs : quatre d'entre eux enregistrent même une diminution de leur activité (Auxiliaires de commerce, Immobilier, Industries et Transports). L'évolution positive du chiffre d'affaires s'appuie en réalité sur le seul secteur du Commerce de gros, dont la progression (+ 47 %) contribue, à hauteur des trois quarts, à la progression globale.

D'autres secteurs connaissent également une hausse de leur chiffre d'affaires. Il s'agit notamment des Banques et activités financières (+ 20 %), du Commerce de détail (+ 9 %), de l'Hôtellerie (+ 22 %), des Intermédiaires (+ 14 %), des Spectacles et audiovisuel (+ 14 %), des Postes et Télécoms (+ 11 %), et des Travaux publics (+ 2,4 %).

Il est également intéressant d'observer l'évolution de la répartition des différentes sources de revenus de l'Etat.

La taxation des transactions commerciales (T.V.A.) constitue toujours, et de loin, la principale ressource de l'Etat monégasque. Elle en représente 51,8 % pour cet exercice (contre 52,5 % l'an dernier). Outre l'évolution de l'activité exposée ci-dessus, il convient de tenir compte des recettes de T.V.A. reversées par la France en raison de l'existence d'accords signés en 1963 instaurant un compte de partage.

Aucun changement n'est à noter dans le classement par montant des postes de recettes par rapport à l'année 2005.

En revanche, des évolutions à la marge des parts relatives des différents types de recettes sont constatées. On note une augmentation des contributions sur transactions juridiques et des impôts sur les bénéfices commerciaux, entraînant un recul plus ou moins net de tous les autres chapitres.

CATEGORIES DE RECETTES	2 002	2 003	2004	2005	2006
Contributions sur transactions commerciales	50,3%	49,0%	50,2%	52,5%	51,8%
Contributions sur transactions juridiques	9,4%	10,2%	10,6%	9,3%	10,9%
Domaine immobilier	10,8%	10,1%	9,7%	8,8%	8,7%
Impôts sur les bénéfices commerciaux	8,5%	7,6%	7,5%	7,5%	8,6%
Revenus des monopoles concédés par l'Etat	6,7%	7,4%	6,3%	6,2%	6,1%
Revenus des monopoles exploités par l'Etat	5,6%	5,4%	4,8%	5,2%	5,2%
Droits de douane	4,0%	4,3%	4,1%	3,9%	3,7%
Autres recettes	3,2%	4,4%	3,7%	3,8%	2,8%
Domaine financier	1,5%	1,5%	3,2%	2,8%	2,2%
TOTAL	100%	100%	100%	100%	100%

2 - Les dépenses

a) Introduction

Arrêtées définitivement à l'issue de la période complémentaire de trois mois, soit au 31 mars 2007, les dépenses de l'Etat au titre de l'exercice 2006 se sont élevées à 789.132.220,95 € contre 733.527.701,52 € pour l'exercice 2005, soit une progression de 7,6 %.

Les dépenses affichent une sous-consommation de 4,9 % par rapport aux prévisions primitives, et de 10,8% par rapport aux estimations rectificatives. Toutefois, si l'on ne tient pas compte de l'inscription de 39 M€ relative à l'échange La Poterie/Malbousquet, les dépenses affichent une sous-consommation de 6,6 % par rapport au budget rectificatif.

Le déficit se chiffre à 61.196.204 € et est donc supérieur à celui constaté à l'issue de l'exercice 2005 (45.945.633 €, soit + 33,2 %).

L'évolution des dépenses est retracée dans le tableau ci-dessous :

	2005	2006	2006 / 2005
Dépenses de fonctionnement	333 775 100 €	349 940 604 €	4,84%
Dépenses d'interventions publiques	156 679 677 €	169 315 501 €	8,06%
TOTAL DES DEPENSES ORDINAIRES (1)	490 454 777 €	519 256 105 €	5,87%
TOTAL DES DEPENSES EQUIP. ET INVESTISSEMENT (2)	243 072 924 €	269 876 116 €	11,03%
TOTAL GENERAL (1 + 2)	733 527 701 €	789 132 221 €	7,58%

Deux tendances majeures peuvent ainsi être observées :

✓ un taux de croissance des dépenses ordinaires de 5,9 %, dû à la majoration concomitante des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'interventions publiques ;

✓ une augmentation des dépenses d'équipement et d'investissements de 11 %.

Ainsi, la part des dépenses ordinaires passe de 66,9 % en 2005 à 65,8 % en 2006. Les opérations d'équipement et d'investissements représentent quant à elles 34,2 % du total des dépenses, contre 33,1% en 2005 ; elles absorbent 37,1 % des recettes de l'exercice.

Au total, l'ensemble des dépenses représente 108,4 % des recettes de 2006, générant ainsi un déficit de 61,2 M€.

b) Examen des dépenses selon leur nature

1 – Dépenses ordinaires

Les dépenses ordinaires, qui s'élèvent à 519.256.105 €, enregistrent une progression de 5,9 % par rapport à l'exercice précédent (490.454.777 €).

Cette croissance est la conséquence de la hausse des dépenses de fonctionnement (+ 16,2 M€, soit + 4,8 %), parallèlement à l'augmentation des dépenses d'interventions publiques (+ 12,6 M€, soit + 8%).

1.1- Dépenses de fonctionnement

La structure des dépenses de fonctionnement reflète l'organisation administrative de l'Etat.

Les charges de personnel (205 M€), en hausse de 3,6 %, expliquent à elles seules la quasi-totalité de l'évolution des dépenses de fonctionnement, puisqu'elles en représentent 58,6 %. Elles retracent, outre les majorations de traitements, un accroissement des effectifs de 35 personnes.

Les services de l'Etat comptent, au 31/12/2006, 3.378 agents et fonctionnaires, tandis que l'effectif des services communaux s'élève à 584 et celui des établissements publics à 2.066. La population salariée du secteur privé compte, quant à elle, 41.674 personnes pour environ 32.000 résidents.

Les dépenses relevant du fonctionnement courant, de l'entretien et de la gestion du mobilier et des bâtiments du domaine public et privé de l'Etat, ainsi que des frais propres à l'activité des services commerciaux et publics concédés, sont globalement en hausse de 7,8 M€, soit 6,4 %. Cette évolution s'explique notamment par une augmentation des dépenses relatives au domaine immobilier (+ 832 K€), par la hausse des frais d'administration du Musée du Timbre et des Monnaies (+ 346 K€), par l'augmentation des frais de justice et taxes urgentes (+ 361 K€). On note également la hausse de 1,2 M€ des dépenses conventionnelles relatives au compte de partage des Postes et Télégraphes, ainsi que la création d'un article relatif à l'achat de kérosène pour le Service de l'Aviation Civile pour 791 K€. En revanche, les dépenses d'assainissement, de fourniture de l'éclairage et de l'eau, et des transports en commun, qui sont des services publics concédés par l'Etat à des exploitants privés, affichent une hausse de 20,4 % en raison principalement du paiement reporté sur l'exercice 2006 d'une partie des frais de nettoyage de la ville.

Quant aux frais financiers, ils affichent une hausse de 1,2 M€ du fait des avances de trésorerie plus importantes prélevées sur le Fonds de Réserve Constitutionnel et rémunérées au taux EONIA qui a fortement progressé en 2006.

1.2- Dépenses d'interventions publiques

Ces dépenses sont importantes et se divisent en deux catégories :

✓ dépenses liées à des prestations en faveur de bénéficiaires finaux de la politique publique de l'Etat (santé, éducation, coopération) ;

✓ subventions à des entités, le plus souvent établissements publics ou associations, contribuant de par leur objet à renforcer les politiques publiques promues par le Gouvernement monégasque.

A noter parallèlement que, dans la mesure où la Constitution prévoit que le territoire de la Principauté est aussi une commune unique, les services communaux se voient confier des missions traditionnelles : gestion de l'Etat Civil, de l'affichage, de prestations de proximité notamment vers la petite enfance ou les personnes âgées.

Les dépenses de la Commune, qui ne sont pas couvertes par ses recettes propres, font l'objet d'une dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat. En 2006 l'aide versée à la Commune s'élève à 29,8 M€, soit une hausse de 4,4 % par rapport à l'exercice précédent.

Globalement, les dépenses d'interventions publiques, qui s'élèvent à 169,3 M€, affichent une hausse de 8,1 %, soit 12,6 M€ de dépenses supplémentaires.

Les interventions publiques concernent divers domaines :

- le domaine social, qui connaît une hausse de 12,6 % et s'élève à 43,3 M€. On peut noter dans ce secteur la place prépondérante de l'établissement public « Centre Hospitalier Princesse Grace », y compris la Résidence du Cap Fleuri, qui bénéficie de 13,5 M€ de subvention.

La hausse des aides octroyées par l'Etat dans le domaine social et humanitaire incombe principalement :

* à l'Office de Protection Sociale (+ 8,3%) en raison notamment de l'augmentation des prestations en nature et des aides versées aux handicapés ;

* à la Croix-Rouge monégasque (+ 6,9 %) ;

* à l'AMAPEI-CAPS (+ 65,1 %), structure visant à aider et protéger l'enfance inadaptée, en raison du fonctionnement en année pleine du CAPS II qui prend en charge les personnes ayant un handicap lourd ou plus âgées ;

* aux bourses d'études (+ 5,3 %) en raison de la réévaluation des barèmes et de la progression du nombre de boursiers ;

* à l'aide aux travailleurs (+ 58,9 %) ;

* à l'aide aux personnes âgées (+ 53 %) ;

* et à l'aide nationale au logement des personnes monégasques (+ 6,2 %).

- le domaine éducatif et culturel, qui recense entre autres quatre établissements publics percevant globalement en 2006 une aide de 3,07 M€ (+ 51,2 %) :

* le Musée National, dont l'aide perçue de l'Etat augmente de 7,7 % ;

* le Nouveau Musée National de Monaco, structure en plein essor dont l'objet est de s'atteler principalement à présenter une nouvelle exposition de préfiguration tout en continuant la préservation des collections de costumes de scène, pour lequel une inscription de 913 K€ a été prévue ;

* le Centre Scientifique de Monaco, spécialisé dans les recherches sur le milieu marin, reçoit une aide en hausse de 6,7 % par rapport à celle de l'année précédente ;

* la Fondation Prince Pierre dont la subvention est en hausse de 3,4 %, en raison notamment de la hausse des frais de promotion du prix d'Art Contemporain.

En revanche, les interventions en faveur des associations culturelles sur lesquelles s'appuie aussi l'Etat pour mettre en œuvre sa politique affichent une baisse (- 10,5 %) due à la participation en 2005 à la rénovation de la Salle Garnier. On y trouve trois entités majeures, présentes à Monaco depuis de nombreuses années :

* l'Orchestre Philharmonique de Monaco qui bénéficie d'une contribution de 8,4 M€, en hausse de 13,4 % en raison de l'organisation de manifestations à l'occasion du 150^{ème} anniversaire de l'Orchestre ;

* la Compagnie des Ballets de Monte-Carlo, dont l'aide a été fixée à 5,2 M€ (+ 8,8 %) ;

* et l'Opéra de Monte-Carlo, qui bénéficie d'une subvention de 1.010.000 €. Cette subvention permet notamment de couvrir le déficit constaté après la clôture de l'exercice 2005 lié aux représentations données pour la Fête Nationale et la réouverture de la salle Garnier, les festivités du Couronnement ayant imposé la programmation d'une 5^{ème} représentation pour accueillir les délégations étrangères invitées.

- le soutien à l'industrie, au commerce et au tourisme, qui est globalement en forte hausse de 54 %, à 9,5 M€. Cette forte augmentation s'explique par la hausse des aides versées aux activités audio-visuelles (+ 86,7 %), et aux études économiques (+ 235 %), et par l'augmentation des dépenses « d'intervention économique » (+ 45,2 %).

En outre, une participation de l'Etat est accordée à des commerçants et restaurateurs à l'occasion d'opérations d'animation de la ville ou dans le cadre du développement des entreprises locales (bonifications de prêts par exemple). Le secteur industriel (pharmacie, moulages des plastiques...) bénéficie d'un système de prime qui vient compenser en partie le coût de location élevé des surfaces industrielles de la Principauté.

- les interventions dans le domaine international, en hausse de 213 % en raison essentiellement de la subvention accordée à la Fondation Albert II (10 M€), et de la hausse de 26,3 % de l'aide versée à la coopération internationale.

- les interventions dans le domaine sportif, qui affichent une dépense totale de 6 M€ contre 5,4 M€ en 2005, soit une hausse de 11,3 % expliquée principalement par l'augmentation de 28,4 % des aides accordées au Comité Olympique (essentiellement en raison des « XXèmes Jeux Olympiques d'hiver à Turin » et de la préparation des « 12èmes Jeux des Petits Etats d'Europe Monaco 2007 »).

- l'organisation de conférences, séminaires et autres manifestations culturelles ou sportives, pour un montant de 30,7 M€ contre 36,3 M€ en 2005 (- 15,4 %), qui contribuent à la fois à l'économie de la Principauté et à son rayonnement international. Cette évolution s'explique par la baisse des crédits consacrés aux manifestations nationales (- 4,5 M€) car l'année 2005 avait enregistré des dépenses importantes dans le cadre des cérémonies des funérailles de S.A.S. le Prince Rainier III et d'avènement de S.A.S. le Prince Albert II. On note également la baisse de l'aide versée à la SAM d'Exploitation du Grimaldi Forum (- 19,2 %). En revanche, on constate une hausse de 0,7 M€ de la subvention accordée à l'Automobile Club de Monaco pour l'organisation des épreuves sportives automobiles (Grand Prix de Formule 1, Rallye de Monte-Carlo, etc...).

2 - Dépenses d'équipement et d'investissements

Les dépenses d'équipement et d'investissements, qui se sont élevées à 270 M€, ont représenté, en 2006, 34 % des dépenses totales de l'Etat, contre 33 % en 2005.

Ces dépenses affichent un taux d'exécution de 79,2 % par rapport au budget rectificatif, mais de 89,5 % si l'on ne tient pas compte de l'échange La Poterie/ Malbousquet.

Ces dépenses se répartissent en :

✓ des acquisitions immobilières, à hauteur de 6,6 M€. L'Etat continue en effet sa politique d'acquisition de logements dans le secteur ancien.

✓ des travaux et matériels d'équipement (263 M€). Ce montant représente, comme en 2004 et 2005, un niveau jamais atteint auparavant.

Ils concernent notamment quatre grands chantiers de construction de logements domaniaux (en maîtrise d'ouvrage déléguée) destinés aux personnes monégasques :

- la « Zone A » qui permettra la création de 199 logements domaniaux ainsi que d'une crèche et d'une garderie affectées à la Croix Rouge Monégasque. Les crédits relatifs à cette opération se sont élevés à 39 M€ ;

- l'îlot « Aureglia-Grimaldi » (32,6 M€ de dépenses en 2006) concernant 183 logements domaniaux, 262 places de parking, et une surface destinée à des commerces ;

- l'îlot « Casteleretto » qui comprend la construction de 87 logements domaniaux, 210 places de parking et des locaux commerciaux dont la dépense s'élève en 2006 à 24,8 M€ ;

- l'opération « Industria Minerve » à hauteur de 20,9 M€ de travaux en 2006. Elle permettra la construction de 148 logements sociaux et de 267 places de parkings.

S'ajoutent également 5,5 M€ pour l'opération Boulevard Rainier III, qui permettra la construction de 33 logements, 60 places de parkings et 900 m² de surface de commerces et de bureaux, ainsi que 4,2 M€ pour l'opération 21-25 rue de La Turbie, qui concerne 20 logements et 914 m² de commerces.

Les autres dépenses significatives portent sur :

- l'abondement du compte destiné à financer les investissements liés à la digue d'avant port (28,8 M€) ;

- les travaux de voiries et réseaux se déroulant sur les délaissés S.N.C.F. du Vallon Sainte Devote à la frontière de Cap d'Ail (32,4 M€, soit + 48,9 %) ;

- les travaux de l'U.L.M.S., de la Centrale d'Energie du C.H.P.G. (30 M€, soit + 57,4 %) et de mise à niveau des services du C.H.P.G. (4,4 M€, soit – 34,6 %) ;

- l'U.I.R.U.I. (usine d'incinération) pour 10 M€ ;

- les études pour l'urbanisation en mer (2,6 M€).

III – RESULTATS DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR

Les Comptes Spéciaux du Trésor retracent, en dépenses et en recettes, les opérations de caractère temporaire.

Les opérations des Comptes Spéciaux du Trésor se sont soldées, pour l'exercice 2006, par un excédent de dépenses qui s'est élevé à 1.734.031,88 €. Cet excédent résulte d'un montant total de recettes de 14.630.587,09 € et de dépenses de 16.364.618,97 €.

Ainsi, après avoir augmenté l'année précédente, le solde débiteur global des Comptes Spéciaux du Trésor est une nouvelle fois en hausse, atteignant 18.156.585,40 € à fin 2006.

✓ Les dépenses

Le niveau élevé des dépenses est dû principalement :

* aux dépenses relatives au développement des approvisionnements en eau (C.S.T. 8125). Ces dépenses correspondent, d'une part, au reversement au budget de l'Etat d'une partie du solde créditeur du C.S.T., et, d'autre part, à la participation contractuelle de la Principauté aux travaux d'entretien, de renouvellement et de création effectués par la Compagnie Générale des Eaux sur les structures permettant l'alimentation en eau de la ville ;

* aux dépenses relatives à la fiscalité de l'épargne (C.S.T. 8220). Ce C.S.T. est destiné à l'enregistrement des opérations liées à la mise en œuvre des mesures équivalentes à celles que porte la directive européenne 2003/48/CE du 3 juin 2003 en matière de fiscalité des revenus de l'épargne sous forme de paiements d'intérêts. En effet, l'Etat prélève une retenue à la source selon les modalités arrêtées par la directive ; il conserve 25 % des recettes ainsi générées et transfère 75 % de ces recettes à l'Etat membre de la Communauté européenne où le bénéficiaire effectif des intérêts a sa résidence ;

* aux travaux du Grimaldi Forum (C.S.T. 8431). Ce C.S.T. retrace les travaux pour lesquels l'Etat est engagé dans des procédures contentieuses.

✓ Les recettes

Certaines recettes sont notables ; il s'agit essentiellement :

* des recettes relatives au développement des approvisionnements en eau (C.S.T. 8125) qui atteignent 3,5 M€. Ces recettes correspondent, d'une part, à la ristourne, calculée sur le volume d'eau vendu aux usagers, que le concessionnaire est tenu de verser à l'Etat conformément aux dispositions du traité de concession, et, d'autre part, à une redevance due par un syndicat ;

* des recettes provenant de la fiscalité de l'épargne (C.S.T. 8220 nouvellement créé) qui s'élèvent à 5,1 M€ alors qu'aucune recette n'avait été comptabilisée en 2005 ;

* des recettes relatives au remboursement par Escota d'un prêt accordé par la Principauté concernant la participation à l'autoroute A8 (C.S.T. 8595) pour 2,3 M€.

IV - CONCLUSION

Avec des recettes de 727.936.016,97 € et des dépenses de 789.132.220,95 €, l'analyse des comptes de l'Etat fait apparaître en 2006 un déficit de 61.196.203,98 €. Conformément à la loi, ce déficit sera, après clôture définitive des comptes, financé par les réserves de l'Etat. Il s'agit de la cinquième année consécutive clôturée en déficit (23,2 M€ de déficit en 2002, 17,7 M€ en 2003, 58,7 M€ en 2004 et 45,9 M€ en 2005), nécessitant ainsi un prélèvement sur le Fonds de Réserve Constitutionnel, dont la valorisation annuelle de la part mobilière couvre le montant du déficit constaté.